



HAL
open science

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2011, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02041691

HAL Id: hceres-02041691

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041691>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : CLERMONT-FERRAND

Etablissement : Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3MA120000516

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé

Présentation de la mention

La mention de « Droit privé » poursuit le cursus des étudiants de licence en Droit, dans les matières de droit privé dont ils ont reçu un enseignement général, et en vue d'une spécialisation progressive en fonction de leur choix, lequel peut s'affiner au cours des deux premiers semestres (première année du master). Cette mention est en effet structurée en quatre spécialités, couvrant de la façon la plus large possible tous les vecteurs professionnalisants dans ce domaine.

La spécialité « Droit social » offre une formation orientée selon trois options distinctes : « Droit du travail », « Droit de la protection sociale », « Droit et gestion des ressources humaines ». La formation des juristes dans le cadre de ces parcours entend déboucher sur les métiers du droit afférents.

La spécialité « Droit de l'entreprise » développe sa formation pour ceux qui se destinent au conseil ou à la gestion dans le domaine économique. Deux parcours distinguent encore cette spécialisation : « Droit et fiscalité de l'entreprise » (GEFIRE) ; « Droit des affaires et droit de la banque ».

La spécialité « Droit civil et notarial » comprend deux aspects distincts à compter de la deuxième année du master : la filière de droit civil développe une formation généraliste du juriste en droit privé ; par ailleurs, l'accès à la profession notariale, étroitement réglementée, constitue l'objectif de la seconde filière.

La spécialité « Droit de l'administration et de la justice » est particulièrement originale. En effet, elle est à la fois intégrée dans la mention « Droit privé », et dans la mention « Droit public » de l'Université d'Auvergne. Cette spécialité a pour ambition de préparer les étudiants aux concours d'accès à la fonction publique ou à la magistrature.

Indicateurs

| | |
|---|--------------------------------|
| Effectifs constatés | 200 |
| Effectifs attendus | NR |
| Taux de réussite | M1 : 80 % M2 : jusqu'à 95 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) <i>renvoi aux annexes, lesquelles ne sont pas clairement fournies sur ce point.</i> | SO |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | SO |

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention « Droit privé » est incontournable au sein de l'Université d'Auvergne et bénéficie d'un taux d'attractivité sensible. L'objectif essentiel est la formation des juristes, et les aspects professionnalisants sont particulièrement originaux : ainsi notamment, des séminaires méthodologiques, des ateliers d'écriture, des outils de veille juridique, etc. permettent aux étudiants d'appréhender leurs études dans une perspective opérationnelle.

Par ailleurs, ces outils permettent dans le même temps d'initier ces étudiants à la recherche, dans le cadre d'un approfondissement de leurs connaissances dans des matières relevant de leur parcours, et de la réalisation de premiers travaux (rédaction de mémoire) pouvant, le cas échéant, conduire à un projet doctoral pour ceux qui le souhaitent. Il faut enfin souligner le fait que la spécialisation des étudiants est progressive, de nombreux enseignements étant mutualisés au cours des deux premiers semestres du master.

L'ensemble des métiers du droit, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, tant dans le domaine judiciaire que dans le domaine économique, est appréhendé dans la maquette des enseignements et abordé pendant le cursus de formation à l'occasion de stages, dont un service spécifique est chargé de l'organisation. Des partenaires professionnels nombreux interviennent de plus dans les enseignements, notamment à l'occasion de certains partenariats (Ecole nationale des impôts, par exemple) conclus localement.

Un effort important est mené au sein de la mention sur l'enseignement de la langue anglaise : de façon transversale dans toutes les spécialités du master, cette formation est dotée d'un fort coefficient de crédits européens, et est poursuivie en première et deuxième années. De la même manière, les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) font l'objet d'une utilisation systématique dans les différentes spécialités, notamment pour les séminaires, et une certification aux compétences référencées C2i niveau 2 est proposée à tous les étudiants.

Certaines spécialités attirent des étudiants depuis des secteurs géographiques éloignés, mais la majeure partie des effectifs en master 2 provient de l'établissement. Les taux de réussite et les débouchés professionnels sont satisfaisants au regard des informations pour l'heure assez réduites dont dispose l'observatoire de l'Université d'Auvergne.

La gouvernance de la mention « Droit privé » est en pleine évolution, puisque la mise en place de conseils de perfectionnement, réunissant des enseignants-chercheurs et des partenaires professionnels, est désormais annoncée. Pour l'heure, le réinvestissement des résultats de l'autoévaluation mise en place au sein des spécialités permet de dynamiser l'avenir de la mention ; toutefois, ces outils informels actuels ne permettent pas une évaluation précise.

- Points forts :

- Utilisation efficace des atouts locaux.
- Attrait exceptionnel du parcours « Droit notarial ».
- Bonne utilisation des TICE.
- L'articulation et la mutualisation de la spécialité « Droit de l'administration et de la justice » commune avec la mention « Droit public ».
- Valorisation des enseignements complémentaires (enseignements linguistiques).
- Logistique structurée pour l'organisation des stages.

- Points faibles :

- Faibles échanges internationaux (pénalisant pour les étudiants dans l'ensemble des spécialités).
- Carences importantes en termes de formation continue et en alternance, au regard de l'orientation professionnelle affichée.
- Auto-évaluation perfectible par la mise en place désormais urgente d'outils formels évaluables.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement

La mention « Droit privé » se présente comme essentiellement axée autour de la professionnalisation des étudiants issus de la licence ; il semble donc difficilement acceptable de ne pas s'intéresser à l'accès des professionnels comme auditeurs du master. En outre, on comprend mal l'intérêt modéré de l'ensemble des spécialités s'agissant des cursus internationaux : l'envoi d'étudiants à l'étranger, notamment en assurant la prise en compte de leur séjour et en contrôlant la qualité de celui-ci, pourrait finaliser la formation au sein de spécialités telles que « Droit social » ou « Droit de l'entreprise ».

Dans un autre domaine, il apparaît désormais urgent de concrétiser la mise en place des outils d'autoévaluation annoncés depuis la précédente campagne. Cela permettra sans doute, au-delà de la gouvernance attendue de la mention, une meilleure et plus précise lisibilité du dossier.

Appréciation par spécialité

Droit social

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit social » organise la formation des juristes en droit du travail, droit de la protection sociale, et gestion des ressources humaines (accès à un emploi en entreprise, en cabinet, au sein d'un service d'édition juridique, ou au sein de services publics ou d'organismes de sécurité sociale, etc.). Un seul parcours structure toutefois le master deuxième année, même si le diplôme est délivré avec l'une des trois options ci-dessus. Les débouchés concernent tous les métiers droit social : judiciaires et vers l'entreprise.

- Indicateurs :

| | |
|---|--|
| Effectifs constatés | 2006 : 36 2007 : 40 2008 : 46 2009 : 48 |
| Effectifs attendus | NR |
| Taux de réussite Depuis 2007 ... | 100 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | 25 % |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

- Appréciation :

La spécialité est essentiellement axée autour de la professionnalisation des auditeurs : de nombreux intervenants praticiens animent les cours et les travaux dirigés ; plusieurs débouchés praticiens sont assurés (stages, ou premier emploi). Par ailleurs, les auditeurs sont accueillis en formation initiale ou en formation continue.

Toutefois, tout au long de la formation plusieurs exercices demandés aux étudiants permettent de marquer l'adossement de celle-ci à la recherche : par exemple, la rédaction d'un mémoire à la suite d'une préparation spécifique originale ; de même, l'élaboration d'une veille juridique et d'un devoir de recherche en première année de master, ou encore l'analyse des arrêts d'appel en deuxième année de master (Convention Cour de cassation), valident la stratégie de recherche sur les quatre semestres. Ces aspects participent à la réputation de la spécialité.

- Points forts :

- Une spécialité réputée, professionnalisante à haut niveau.
- Deux stages obligatoires, favorisant l'insertion professionnelle.
- L'exigence d'acquisition de compétences transversales.

- Points faibles :

- Pas d'indications sur la possibilité de poursuivre des études doctorales.
- La faiblesse des échanges internationaux.
- Une lisibilité perfectible des objectifs mentionnés dans le dossier.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

L'appréciation de la spécialité dans le cadre de l'évaluation serait plus aisée si le dossier se montrait plus disert et plus précis, notamment quant aux objectifs poursuivis ou à l'affichage du programme de recherche.

L'orientation à visée professionnelle ne devrait pas exclure la possibilité, pour les étudiants, de poursuivre des études doctorales (le dossier ne mentionnant rien à ce sujet).

Enfin, il conviendrait de renforcer les échanges internationaux.

Droit de l'entreprise

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit de l'entreprise » organise la formation des juristes se destinant majoritairement au conseil ou à la gestion de l'entreprise. Deux parcours structurent le master deuxième année : « Droit et fiscalité de l'entreprise » (GEFIRE) ; « Droit des affaires et droit de la banque ».

- Indicateurs :

| | |
|--|-------|
| Effectifs constatés 2008-2009 [M1 : 46 ; M2 : 36 ... 19 parcours GEFIR + 17 parcours D. Aff. Bq] | 93 |
| ... 2009-2010 [M1 : 53 ; M2 : 40 ... 27 parcours GEFIRE + 13 parcours D. Aff. Bq] | |
| Effectifs attendus | NR |
| Taux de réussite ... 2008-2009 [M1 : 72 % ; M2 : 100 % parcours GEFIRE + 88 % parcours D. Aff. Bq] | (...) |
| 2009-2010 [M1 : 63 % (1 ^{ère} session) ; M2 : NR] | |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

- Appréciation :

Les objectifs de la spécialité sont décrits comme complémentaires à ceux des autres spécialités de la mention (« Droit civil et notarial », « Droit social »). Il s'agit de former des juristes aux différents aspects du droit de l'entreprise, selon les deux parcours structurant la deuxième année : ces spécialisations permettent l'accès aux nombreux métiers du droit intervenant dans ce secteur.

Toutefois, le cursus recherche n'est pas oublié, puisque notamment le parcours « Droit des affaires et droit de la banque » permet à ceux qui le souhaitent d'entreprendre des études doctorales. Par ailleurs, l'ensemble des étudiants est amené à s'initier à la recherche, par exemple par la rédaction d'un mémoire de fin d'études en relation directe avec les enseignements suivis.

Plusieurs outils professionnalisants sont mis en œuvre, au-delà des stages obligatoires : intervention sur des opérations Emploi, formation à la langue anglaise sanctionnée par des certifications, de même que l'utilisation des TICE, panel d'options proposées afin de compléter la formation, etc. À noter que cette spécialité est accessible tant en formation initiale qu'en formation continue.

- Points forts :

- Équipe pédagogique équilibrée entre enseignants-chercheurs et praticiens.
- Des techniques professionnelles originales mises en œuvre.
- L'exigence d'acquisition de compétences transversales.

- Points faibles :

- Faiblesse (assumée) de la partie recherche.
- L'absence de progressivité des enseignements entre le M1 et le M2 déjà soulignée lors de la précédente campagne d'évaluation par l'AERES.
- Faible développement de l'ouverture à l'international (hormis l'enseignement de la langue anglaise).
- L'insuffisante part accordée à la formation en alternance.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait intéressant d'afficher de façon plus précise le programme de recherche auquel notamment le master deuxième année est adossé : en effet, l'un des deux parcours a une vocation recherche et le public peut être sensible aux thématiques abordées dans ce domaine.

Il conviendrait également de renforcer la dimension internationale.

Enfin, il semblerait tout aussi important de reprendre la réflexion concernant l'accueil d'auditeurs en alternance, notamment en raison de l'extrême professionnalisation du programme.

Droit civil et notarial

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité reste le parcours traditionnel en droit privé général ; si la première année de master est commune aux deux orientations, deux masters deuxième année radicalement distincts prennent la suite : en l'occurrence, le parcours de droit notarial (intitulé master 2 « Droit notarial ») est spécifique en ce qu'il constitue l'accès réglementé aux professions notariales. Au contraire, le parcours de droit civil (intitulé master 2 « Droit civil ») est incontournable en tant que formation généraliste.

Le parcours « Droit civil » a d'une part vocation à former des juristes polyvalents pour l'ensemble des métiers du droit, même si les carrières judiciaires sont principalement visées (magistrature, barreau, administration, auxiliaires de justice, etc.). D'autre part, un tel parcours autorise l'initiation à la recherche, et peut notamment déboucher sur des études doctorales.

- Indicateurs :

| | |
|---|--|
| Effectifs constatés | 50 M1 20 M2 Notarial 60 M2 Droit civil |
| Effectifs attendus | 95 |
| Taux de réussite | 100 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | SO |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | SO |

- Appréciation :

La spécialité « Droit civil et notarial » représente le cursus classique d'un étudiant de droit privé. C'est la raison pour laquelle le parcours « Droit notarial » constitue une spécialisation locale dans le cadre de ce cursus et bénéficie d'une très forte attractivité (500 candidatures pour 20 places).

L'équipe pédagogique intègre de nombreux professionnels. La spécialité permet l'initiation à la recherche et peut déboucher sur des études doctorales ; au stade des quatre semestres de master, la rédaction d'un mémoire en constitue l'outil principal. Or, on discerne mal dans le dossier présenté quel est l'accompagnement de ceux-là, la rédaction d'un mémoire et la méthodologie de type *recherche appliquée* apparaissant sans doute insuffisant.



Les objectifs professionnalisants ne sont pas oubliés et un stage est organisé, de même que les enseignements en droit anglo-américain, un enseignement renforcé en langue anglaise (certifications) et l'utilisation des TICE. En revanche, hormis le parcours « Droit notarial », cette spécialité n'accueille pas la formation continue ou en alternance.

- Points forts :
 - L'attractivité et débouchés de la formation notariale.
 - La polyvalence de la formation en droit privé général.
 - L'excellent taux de réussite.
- Points faibles :
 - La faiblesse du programme de recherche.
 - La faiblesse des outils professionnalisants pour le parcours « Droit civil » (notamment la courte durée du stage en parcours « Droit civil »).
 - La faiblesse de l'information sur les liens avec l'Institut d'étude judiciaire (IEJ).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il semblerait nécessaire de développer l'affichage en termes de recherche, notamment parce qu'un tiers des étudiants du parcours « Droit civil » se destinent à la recherche : or, on discerne mal dans le dossier présenté quel est l'accompagnement de ceux-là, la rédaction d'un mémoire et la méthodologie de type *recherche appliquée* apparaissant sans doute insuffisant.

Paradoxalement, on ne discerne pas mieux les outils professionnalisants (hormis pour le parcours « Droit notarial ») mis en œuvre pour les deux tiers des étudiants se destinant aux métiers du droit.

Il serait intéressant d'augmenter la durée du stage (deux mois actuellement) et de voir comment cette formation se combine avec la préparation au concours ou la formation de l'Institut d'étude judiciaire.

Droit de l'administration et de la justice

- Présentation de la spécialité :

La spécialité a pour but principal la préparation aux concours. Son équipe pédagogique est composée aussi bien d'enseignants-chercheurs que d'intervenants professionnels.

Cette spécialité est à la fois intégrée à la mention « Droit privé » et à la mention « Droit public », en raison du fait qu'elle prépare les étudiants aux concours de la fonction publique et de la magistrature.

Les quatre semestres (parcours « Droit et justice » et parcours « Droit et administration ») sont ainsi organisés de façon équilibrée et polyvalente. Ils comprennent des enseignements en droit constitutionnel, droit public économique, droit de la décentralisation, etc. Des enseignements transversaux sont proposés dès le S2 : grands problèmes économiques internationaux, grands systèmes juridiques, droit comparé.

Un stage est également prévu au S4. La formation est accessible en formation continue.

● Indicateurs :

| | | |
|---|---------------|---------------|
| Effectifs constatés (2008-2009 ; 2009-2010) | 15 | 30 |
| Effectifs attendus | 30 | 30 |
| Taux de réussite | De 93 à 100 % | NR |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | De 90 à 100 % | De 90 à 100 % |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR | NR |

● Appréciation :

L'objectif de cette spécialité est de former les étudiants postulant aux métiers administratifs, dont l'administration judiciaire. Il s'agit donc essentiellement d'une formation professionnalisante, dont le programme est tout entier orienté à destination des concours prédéfinis dans les deux parcours.

Toutefois, les étudiants se voient proposer la rédaction d'un mémoire, et ceux qui le souhaitent peuvent donc s'initier à la recherche. Par ailleurs, un stage obligatoire est organisé au dernier semestre, et des compétences additionnelles certifiant tant en langue anglaise que pour les TICE viennent compléter de façon pratique le cursus.

La formation délivre des enseignements de bonne qualité grâce à des enseignants-chercheurs et des praticiens reconnus. Elle réunit intelligemment droit public et droit privé, sans négliger l'histoire du droit ni la science politique.

Les effectifs semblent toutefois limités et l'insertion professionnelle mesurée fait apparaître un fort taux de poursuite d'études.

● Points forts :

- Une forte attractivité.
- Des objectifs professionnels clairs.
- La bonne intégration de la spécialité dans les deux mentions de droit public et privé.
- La bonne qualité de la mutualisation des enseignements entre mention « Droit public » et mention « Droit privé ».
- Une approche globale qui efface la distinction droit public/droit privé.

● Points faibles :

- Le positionnement indistinct de la spécialité par rapport aux instituts de préparation aux concours et examens.
- La faiblesse des liens avec la recherche.
- Des outils professionnalisants peu affirmés, notamment le stage.
- L'absence d'ouverture internationale.
- Des éléments insuffisamment approfondis dans la préparation (culture générale, absence des finances publiques, anglais non obligatoire).
- L'attribution de la responsabilité de la spécialité à un professeur associé.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement

Même si on comprend l'originalité et la spécificité de la spécialité « Droit de l'administration et de la justice » telle qu'elle est présentée, on a du mal à la distinguer d'une simple préparation aux concours, comme les IPAG ou les IEJ l'organisent. Il apparaît donc important d'afficher de façon plus claire un véritable programme de recherche auquel la formation serait adossée et de développer des passerelles plus structurées ou des outils professionnalisants plus nombreux, afin d'offrir une échappatoire aux étudiants échouant aux concours ou y renonçant.

Un accent particulier devrait être mis sur la préparation à l'épreuve de culture générale, les finances publiques, et l'anglais. La responsabilité de la spécialité gagnerait à être confiée à un enseignant-chercheur titulaire et pourrait être complétée par une direction des études associant les intervenants professionnels.